

VOTATIONS DU 11 MARS 2012

INITIATIVE FRANZ WEBER : QUEL IMPACT POUR ANNIVIERS ?

Le 11 mars, la population suisse est invitée à se prononcer sur l'initiative Franz Weber : « Pour en finir avec les résidences secondaires ».

Elle prévoit l'interdiction de construire de nouvelles résidences secondaires dans toutes les communes où la proportion des résidences secondaires dépasse 20 % des logements construits.

Anniviers dépasse largement cette proportion, avec un taux avoisinant les 70 %.

Nous souhaitons, par cette information, sensibiliser les citoyennes et les citoyens sur les véritables enjeux de ce scrutin.

Vers 1900, Anniviers comptait plus de 2000 habitants, avant de vivre un exode rural pour atteindre 1200 habitants en 1970. En 2011 la population dépasse 2500 personnes. De tout temps, la population a augmenté ou diminué en fonction des places de travail offertes dans la vallée.

En montagne, la diversification économique est une illusion. Il n'y a pas d'alternative crédible au tourisme.

Toutefois, le tourisme ne saurait se décliner uniquement en terme de construction. L'habitant, comme l'hôte, recherche un cadre de vie agréable et un environnement paisible. Ces dernières années, nous avons assisté à une frénésie immobilière. C'est pourquoi le canton a décrété un moratoire contre les lits non commerciaux.

Le Parlement fédéral a, par ailleurs, donné aux cantons et communes un délai jusqu'en juillet 2014 pour réduire le nombre de résidences secondaires et prendre des mesures pour soutenir l'hôtellerie. Tant le canton que la commune préparent un règlement pour limiter drastiquement le nombre de résidences secondaires.

Il nous incombe, dès lors, de prendre en main notre destin et d'éviter un arrêté fédéral urgent qui irait dans le même sens que cette initiative.

En cas d'acceptation de l'initiative Franz Weber, Anniviers ne construira plus de résidences secondaires pendant plusieurs dizaines d'années, car le texte figurera dans la Constitution fédérale dont la modification exige également la double majorité des cantons et du peuple.

Elle menace les emplois dans l'économie et en particulier dans les constructions, les commerces et les remontées mécaniques. Elle mettra au chômage les travailleurs suisses et étrangers qui bénéficient des mêmes droits. Le centre scolaire pourrait perdre des classes qui devront être regroupées. La crèche pourrait être redimensionnée. Les recettes communales

diminueront et ne permettront plus d'allouer les mêmes aides aux jeunes, aux logements, à l'agriculture et aux équipements touristiques.

Les communes touristiques non concernées pourraient bénéficier d'un déplacement des logements de vacances. Les montagnards pourraient être contraints à un nouvel exode vers la plaine. Il faut savoir que depuis 1980, on construit dans les cantons de Zurich, Argovie, Genève, St-Gall, Schwytz, autant de résidences secondaires qu'en Valais. Toutefois, dans ces régions beaucoup plus peuplées, le quota de 20 % n'est pas atteint.

Si l'initiative est refusée, la commune dans le sillage de la décision du Parlement fédéral, proposera dans le délai, un règlement restrictif et contraignant, afin de réduire la construction des résidences secondaires et d'encourager l'occupation des lits disponibles.

Simon Epiney

Georges-Alain Zuber

Jeannine Walter

Nadine Zufferey

Simon Crettaz

Gérard Genoud

Marc-Antoine Genoud

Augustin Rion

Louis Salamin